

FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE TUNIS
ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014/2015

SESSION DE JANVIER : 2015

CLASSES : 1. L.A.G ; 1L.F.G ; 1.L.A.E & 1.L.F.E

MATIERE : COMPTABILITE I

DUREE : 2 HEURES

EXERCICE I (6 Points) :

Au 31/12/N, les comptes de situation de l'entreprise « M.R.K » font apparaître les soldes suivants :

Fonds commercial : 15 000D ; Constructions : 60 000D ; Terrains : 90 000D ; Prêts : 1 500D ; Logiciels : 3 000D ; Equipement de bureau : 10 000D ; Banques : 24 000D ; Caisse : 1 800D ; Capital social : 270 000D ; Clients-Effets à recevoir : 23 000D ; Charges à répartir : 3 000D ; Clients : 8 000D ; Clients-Avances et Acomptes reçus : 3 000D ; Dépôts et cautionnements versés : 2 000D ; Emballages : 4000D ; Emprunts bancaires : 60 000D ; Fournisseurs d'exploitation : 9 000D ; Fournisseurs d'exploitation-Effets à payer : 24 600D ; Matériel de transport : 40 000D ; Matériel industriel : 85 000D ; Placements courants : 5 200D ; Réserves : 20 000D ; Stock de produits finis : 16 000D ; Stock de matières premières : 12 000D ; Résultats reportés bénéficiaires : 10 000D ; Fournisseurs -Avances et Acomptes versés : 6 000D et Titres de participation : 7 000D.

Travail à faire : Présenter le bilan de l'entreprise et déterminer son résultat au 31/12/N.

EXERCICE II (14Points) : Sachant que l'entreprise « E » applique pour les marchandises la méthode de l'inventaire permanent et que le stock initial est composé de 500 unités évaluées selon la méthode du C.M.U.P à 8D l'une. Au cours du mois de Juin, cette entreprise a réalisé les opérations suivantes :

3/6 : Achat de marchandises du fournisseur « F ». La facture indique :

Brut.H.T : 700 unités à 10D l'une ; Remise : 8% ; escompte de 3% si règlement dans dix jours et consignation de 70 caisses à 6D l'une.

6/6 : Règlement par chèques des factures suivantes : Consommation d'électricité : 440D.H.T ; Communications téléphoniques : 780 D.H.T et Fournitures de bureau : 660,800D. T.T.C

9/6 : La facture de vente de marchandises adressée au client « C » indique : Brut.H.T : 9 00 unités à 12D l'une ; Remise : 6% ; Consignation de 90 caisses à 8D l'une
Règlement de 40% de la valeur des marchandises par chèque sous escompte de 4%

12/6 : L'entreprise restitue les emballages qui sont repris par le fournisseur « F » à 5D l'unité et règle sa dette envers ce fournisseur par chèque .

16/6 : Adressé au client « C » une facture d'avoir relative au retour de 10% des marchandises vendues dans leurs emballages , à un rabais de 10% sur la valeur des unités gardées et à la reprise de 41 caisses à 6D L'une .

20/6 : Le client « C » décide de garder le reste des emballages et règle sa dette par chèque sous escompte de 4% ;

23/6 : Les fiches de paie du mois indiquent : Salaires de base : 8 450D ; Primes : 800D ; Heures supplémentaires : 1 260D ; Indemnités : 440D ; Avantages en nature : 350D ; I.R.P.P : 1 640D ; Oppositions : 370D

30/6 : Règlement des salaires et des oppositions par virements bancaires .

Travail à faire : Sachant que les taux respectifs de la T.V.A et de la T.F.P sont de 18% et 2%, enregistrer au journal les opérations du mois de juin .